

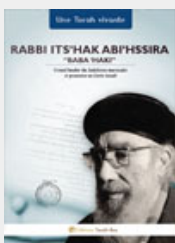


Traité 'Houlin

Michna 2 - Chapitre 8

צוֹרֵר אָדָם בְּשֵׁר וְגִבִּינָה בְּמִטְפַּחַת אֶחָת,
וּבְלִבָּד שְׁלֹא יִהְיוּ נוֹגְעִין זֶה בָּזֶה.
בָּבֶן שְׁמֵעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל אוֹמֵר:
שְׁנֵי אֲכֻסָּנָאִין אוֹכְלִין עַל שֻׁלְחָן אֶחָד,
זֶה בְּשֵׁר וְזֶה גִבִּינָה,
וְאֵין חוֹשְׁשִׁין:

Une personne peut emballer la viande et le fromage dans un seul tissu, à condition qu'ils n'entrent pas en contact l'un avec l'autre. RabbanChimon ben Gamliel dit : Deux invités [qui ne se connaissent pas] [akhsena'in] peuvent manger [ensemble] sur une table, l'un [mangeant] de la viande et l'autre [mangeant] du fromage, et ils n'ont pas à s'inquiéter [d'enfreindre l'interdiction de manger de la viande et du lait, car ne se connaissant pas il ne risque pas de prendre une part de la nourriture de l'autre].



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions